



ZONE DE DISTRIBUTION : LASSERRE MORNE A L'EAU

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 141 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : MARCHAND (FORAGE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement avant d'être distribuée.</p> <p>Votre réseau alimente 2881 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SMGEAG ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SMGEAG »</p>		<h3>BACTÉRIOLOGIE</h3> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	
		<h3>NITRATES</h3> <p>A Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 13 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L</p>	
		<h3>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</h3> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 52 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>	
<h3>Quelques conseils</h3>		<h3>TURBIDITÉ</h3> <p>A Très bonne qualité</p> <p>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur maxi : 0,35 NFU</p>	
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		<h3>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</h3>	
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>		<h3>ALUMINIUM</h3> <p>Très bonne qualité</p> <p>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>	
<p>SAVEUR-COULEUR</p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>		<h3>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</h3> <p>Eau à l'équilibre</p> <p>Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2 Valeur maxi : 2</p>	
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>			
<h3>Pour aller plus loin</h3>			
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			

Édité le 06/07/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.